

Règlement — Wish One Millau Grands Causses 2026

Art 1 – Présentation

LA WISH ONE MILLAU GRANDS CAUSSES est réservé à tous les cyclistes, hommes et femmes. La course se tiendra le 14 juin 2026, au départ de Millau, avec plusieurs formats adaptés à tous les niveaux :

- Courses UCI : environ 130km et 80km pour les femmes 50+ et hommes 60+
- Open 80K : un parcours de 80km ouvert à tous, y compris aux U19. VTT sont aussi autorisés à participer.
- Open 40K : un itinéraire de 40km ouvert à tous, y compris aux U17 et U19. VTT sont aussi autorisés à participer.

Les traces gps ou gpx de chaque course seront fournies quelques jours avant la course par mail ou sur le groupe WhatsApp.

Un événement de la série mondiale des Gravel UCI est un événement de compétition de masse avec un départ en masse (ou en vagues avec des intervalles entre les catégories d'âge de départ) qui est chronométré pour tous les participants et des résultats séparés par catégorie d'âge et sexe. Les coureurs doivent respecter les règles de la circulation routière pendant toute l'épreuve sur tout le parcours. Les Championnats du Monde Gravel UCI est la dernière épreuve de la série, ouvert à chaque coureur qualifié dans la série, mais aussi des coureurs élites sélectionnés par leur fédération nationale. Les courses Open ne rentrent pas dans le cadre de la série mondiale Gravel UCI, mais suivent le même fonctionnement en termes d'organisation et de réglementation.

Art 2 – Charte du coureur

En participant à la Wish One Millau Grands Causses :

- Je viens en premier lieu car j'aime le vélo et je ferais mon maximum pour apporter de la bonne humeur,
- Je respecte le territoire, la faune et la flore : je m'engage à ne pas jeter de gels, de bouteilles et autres sachets au sol sous peine d'une disqualification immédiate,
- Je m'engage à donner le meilleur de moi-même tout en respectant les autres : organisateurs, coureurs, public, bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu,
- Je reste concentré pour ne pas mettre ma sécurité en danger,
- Je reste maître de ma vitesse et de mon vélo,
- J'ai conscience que la course présente des risques et je les accepte,
- Je ne tiendrai en aucun cas l'Association Wish One Racing responsable en cas de chute ou autres dommages,
- Je m'engage donc à venir avec un vélo bien entretenu et avec de bons réglages.

En cas de chute ou de problème de matériel sur le parcours, merci de sortir du parcours et de stopper la course si vous ne pouvez pas repartir dans de bonnes dispositions et prévenir les organisateurs le plus rapidement possible.

Je reconnais rester responsable de ma participation à la manifestation et qu'aucune réclamation ou action de quelque nature que ce soit ne pourra être considérée comme recevable à l'encontre de l'association Wish One Racing ou des partenaires de l'événement.

Art 3 – Conditions de participation

Pour participer à la Wish One Millau Grands Causses, les participants doivent avoir plus de 18 ans pour les courses UCI et Open, entre 15 et 16 ans pour la course U17, entre 17 et 18 ans pour la course U19.

Protection des mineurs – Autorisation parentale

Tout participant mineur souhaitant s'inscrire à l'une des courses Open (80 km ou 40 km) doit obligatoirement fournir une autorisation parentale écrite signée par l'un de ses parents, son tuteur ou son représentant légal. Sans ce document, l'inscription du mineur ne pourra pas être validée et le départ lui sera refusé.

Présentation d'un certificat médical ou d'une licence fédérale

Afin de confirmer l'aptitude physique d'un cycliste à prendre part à une course de la Série Mondiale des Gravel UCI et à une course Open, chaque participant doit présenter lors de son inscription :

- a) soit une licence (qui a été délivrée suite à la présentation d'un certificat médical stipulant qu'il n'y a aucune raison médicale qui puisse empêcher le participant de pratiquer le cyclisme en compétition) délivrée par une fédération nationale de cyclisme affiliée à l'UCI.
- b) soit un certificat médical de moins de 12 mois délivré par un médecin, stipulant qu'il n'a aucune contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Règles de sécurité

- Vous devez porter obligatoirement un casque pendant toute la durée de l'épreuve.
- Vous devez inconditionnellement respecter le code de la route et toutes les lois françaises pendant toute la durée de l'événement.
- Vous devez inconditionnellement respecter les consignes des organisateurs et des bénévoles/signaleurs.
- Vous devez toujours respecter les directions des marshals de course.
- Si quelqu'un de l'organisation vous demande de vous arrêter, vous devez vous arrêter immédiatement.
- Il est formellement interdit de rouler avec des écouteurs.

La participation au briefing coureurs de la veille est obligatoire.

Vous devez respecter la trace GPX officielle.

Vous ne pouvez pas sortir de la trace GPX exceptée avec l'accord d'une personne de l'organisation.

Les raccourcis, les coupes et les sorties de la trace GPX officielle sont interdits et entraînent une disqualification.

Il est de votre responsabilité de connaître la trace GPX officielle, l'absence de fléchage n'est pas une excuse en cas de coupe ou de raccourcis.

Tout participant sera disqualifié en cas de destruction ou détérioration de l'espace public ou privé et sera responsable pour couvrir les frais occasionnés.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications à la course, de retarder les heures de début et/ou de reporter l'événement si nécessaire à des fins de sûreté ou de sécurité ou à la demande des autorités compétentes.

A la fin de la course, restituez le matériel qui vous aura été prêté (comme le transpondeur qui sert pour le chronométrage) sous peine de devoir la somme de 100€ à l'organisation.

Les traces et les parcours proposés empruntent parfois des propriétés privées ou des zones sur lesquelles la circulation est réglementée en dehors des jours de l'évènement. De ce fait, l'utilisation de la trace est exclusivement réservée à la course et aux participants de l'évènement.

Art 4 – Annulation d'inscription

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription à l'une des courses de la Wish One Millau Grands Causses par la plateforme Sports'N Connect. Cette assurance doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette assurance permet au participant, sous certaines conditions établies par l'assureur, de se faire rembourser les droits d'inscription payés.

Si le coureur n'a pas souscrit d'assurance annulation il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l'organisation.

Art 5 – Qualification pour l'UCI Gravel World Championship

Chaque évènement de la Série Mondiale Gravel UCI octroie les droits de participation pour les Championnats du Monde Gravel UCI. À la fin de chaque course, les premiers 25% d'athlètes de chaque catégorie d'âge recevront un ticket pour les Championnats du Monde et pourront courir pour le titre Champion du Monde. Les trois premiers de chaque catégorie d'âge seront automatiquement qualifiés pour les Championnats du Monde, indépendamment du nombre de participants. Les coureurs doivent finir la course pour se qualifier. Les 25% seront calculés sur la base du nombre de coureurs partis et non sur le nombre de coureurs inscrits ou arrivés. Les qualifiés seront annoncés sur le site www.ucigravelworldseries.com et invités par e-mail.

Catégories d'âge

Les résultats obtenus dans le cadre de l'évènement sont répartis selon différentes catégories d'âge, entre femmes et hommes :

19–34 ans • 35–39 ans • 40–44 ans • 45–49 ans • 50–54 ans • 55–59 ans • 60–64 ans • 65–69 ans • 70–74 ans • 75–79 ans

Le groupe d'âge d'un coureur aux Série Mondiale Gravel UCI est calculé en fonction de son âge au 31 décembre de l'année de l'épreuve qualificative. Les coureurs qui se qualifient après les Championnats du monde pour les Championnats de l'année prochaine et qui changent de groupe d'âge l'année suivante amèneront automatiquement leur qualification au groupe d'âge suivant, donc pas besoin de se qualifier à nouveau dans leur nouveau groupe d'âge pendant l'année des Championnats du monde.

Des titres et des médailles seront attribués aux hommes et/ou aux femmes dès lors qu'un coureur est enregistré dans une catégorie d'âge regroupant cinq années.

Catégorie Elite

Les coureurs élitaires titulaires d'une licence de niveau national ont le choix de prendre le départ dans la catégorie élite ou dans leur catégorie d'âge respective, mais doivent faire ce choix avant la course. Les coureurs s'inscrivant dans la catégorie élite ne peuvent se qualifier que pour la catégorie élite aux Championnats du Monde Gravel UCI. Les coureurs s'inscrivant dans les catégories d'âge ne peuvent se qualifier que pour les catégories d'âge des Championnats du Monde Gravel UCI. Si un coureur ayant débuté avec les élitaires ne s'est pas qualifié dans la catégorie élite, il/elle ne pourra pas prétendre à la qualification dans sa catégorie d'âge si son temps d'arrivée se situe dans les 25% meilleurs de sa catégorie d'âge.

Art 6 – Assistance

L'assistance technique ou alimentaire individuelle est uniquement autorisée dans les zones identifiées par l'organisateur (les zones seront transmises aux participants au minimum). En dehors de ces zones, l'assistance individuelle est interdite, de même que l'accompagnement en course. Pensez à prendre vos dispositions en termes de réparation. Des ravitaillements sont prévus et vous aurez tout ce qu'il faut pour bien vous alimenter.

Art 7 – Assurances

Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur de la Wish One Millau Grands Causses a souscrit à une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Wish One Millau Grands Causses. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course la Wish One Millau Grands Causses. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Il est recommandé aux participants des différentes épreuves de souscrire à une assurance individuelle accident spécifique en complément. Pour les non licenciés et les personnes n'ayant pas d'assurances complémentaires, l'organisation vous conseille vivement de souscrire à l'assurance proposée par notre partenaire Assur Connect spécialement conçue pour vous. Elle vous couvre en cas de blessure en entraînement et compétition, frais médicaux, responsabilité civile personnelle, frais de recherche et de secours, assistance rapatriement sur la base des frais réels. Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre assureur pour connaître, en fonction de votre situation, l'assurance qui vous convient le mieux.

Dommmages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, même si l'organisateur en assure la surveillance. Le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ses biens personnels pendant l'évènement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés dans les sas coureurs mis en place pendant l'évènement par l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Art 8 – Lutte contre le dopage

L'organisateur, en lien avec la FFC et l'ALFD, se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne faisant l'objet d'une suspension en cours pour dopage dans le cyclisme ou tout autre discipline sportive. Tout concurrent(e) qui sera contrôlé(e) à l'issue de la course devra apporter la preuve (dans les 3 mois suivant la course) que le contrôle qu'il ou elle a subi est négatif afin de pouvoir continuer à participer aux événements futurs organisés par l'association Wish One Racing. A ce titre il ou elle devra se rapprocher de l'ALFD (servicejuridique@aflld.fr) pour obtenir une attestation et la transmettre par email (contact@wishonecycles.com) ou par courrier : Association Wish One Racing, Les Cazalous, Avenue de Saint-Affrique, 12100 Creissels, Aveyron.

Art 9 – Droit à l'image

Tout engagement autorise expressément l'organisation et ses partenaires officiels à photographier et filmer les concurrents, reproduire et diffuser les images sur tous supports dans toutes manifestations et

promotions éventuelles liées à l'évènement.

Art 10 – Conditions exceptionnelles et annulation par l'organisateur

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum,
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve,
- D'arrêter, voire d'annuler l'épreuve.

Annulation avant la course

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement des droits d'inscription (hors frais perçus par la plateforme Sports'N Connect et assurance choisie par le participant) est effectué par l'organisateur dans la limite de 50% des droits d'inscription payés.

Annulation pendant la course

En cas de « force majeure », l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Art 11 – Acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire et de participer à une course de la « Wish One Millau Grands Causses » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement pourra être consulté sur le site ainsi que sur place le jour de l'enregistrement et de la course. L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.